
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 mai 2019 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Madame Lisa Siminaro, Directrice – performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Steve Dassylva, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Crue des eaux printanières - remerciements aux employés
 - Budget participatif
 - Adoption du plan stratégique de développement durable 2019-2025 et du plan de transition écologique 2019-2021
 - Carte des travaux de réfection dans l'arrondissement
 - Séances itinérantes du conseil d'arrondissement
 - Projet MTElles
- Monsieur Hadrien Parizeau :
- Crue des eaux printanières - souligne le travail des employés et des collègues
 - Événement sur l'urbanisme participatif - dévoilement des résultats
 - Corvée de nettoyage dans le secteur d'Youville
 - Distribution de fleurs et de compost au chalet du parc Henri-Julien
 - Remplacement de la croix de chemin à l'intersection du boulevard Crémazie Est et de la rue Saint-Hubert
 - Fête des partenaires
- Madame Effie Giannou :
- Déchets et encombrants dans le secteur de Cartierville
 - Rencontre d'information donnée par l'équipe du Réseau express métropolitain (REM)
 - Distribution de fleurs et de compost au parc Louisbourg
 - Atelier d'idéation concernant le budget participatif
 - Séance d'information pour la deuxième phase du projet de réaménagement du secteur Laurentien/Lachapelle
 - Crue des eaux printanières
- Madame Nathalie Goulet :
- Retour sur le 1^{er} rendez-vous citoyen organisé par le Journal des voisins d'Ahuntsic-Cartierville et annonce de la tenue du 2^e rendez-vous
 - Centre de psychologie Guoin – 75^e anniversaire et services offerts
 - Suivi – plan de déplacement local – marches exploratoires à venir

- Distribution de fleurs et de compost au parc Ahuntsic
- Invitation à participer à la campagne Un arbre pour mon quartier
- Édition 2019 de Fêtons Ahuntsic-Cartierville au parc Marcelin-Wilson

Monsieur Jérôme Normand : - Modification du règlement d'urbanisme – site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet

- Bilan annuel du Parcours Gouin, programmation de GUÊPE et période pour recueillir les idées des citoyens concernant l'aménagement du site du Fort-Lorette
- Parcours Gouin - finaliste au Gala ESTim 2019
- Opération patrimoine - Journée Patrimoine en fête
- Cyclovia
- Distribution de fleurs et de compost au parc du Sault-au-Récollet

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **7, avenue du Ruisseau - Lot 1 901 361 du cadastre du Québec :**
autoriser une marge latérale gauche de 0,63 mètre au lieu de 1,5 mètre (40.01).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 37, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Karina Montambeault	Site Louvain : fiducie d'utilité sociale.
Nelly Marquez	Site Louvain : logements sociaux.
Sylvie Arslanian	Site Louvain : recommandations.
Raymond Labbé	Déneigement.
Francine Dandurand	Accès-Logis (dépôt de document).
Claude Bertrand	Places de stationnement. Pistes cyclables.
Dina Carbone	Mesures d'atténuation de la circulation : trafic sur l'avenue De Lorimier entre les rues de Port-Royal Est et Sauvé Est.
Sandrine Laroche	Insalubrité sur un terrain vacant - 11788, rue Ranger (dépôt de document).
Diane Thibaudeau	Suivi – Marché Tropic-Léo (dépôt de document).
Gilbert Bauer	Abattage d'arbres sur la rue Saint-Denis entre la rue Legendre Est et le boulevard Crémazie Est.
Nancy Nguyen	Réfection des trottoirs de la rue Waverly. Stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite.

Josée Ladouceur Immeuble sis au 7405, boulevard Guoin Ouest.

Dheeman Suleyman Insalubrité – 11930, rue Grenet.

Cette période de questions prend fin à 21 h 12.

10.05

CA19 09 0100

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2019, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA19 09 0101

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 avril 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 8 avril 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA19 09 0102

Adopter le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.

ATTENDU QUE les arrondissements doivent rédiger un plan local de développement durable en lien avec le plan Montréal durable 2016-2020;

ATTENDU QUE l'arrondissement est un partenaire engagé au plan Montréal durable;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement et le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1196435003

CA19 09 0103

Accorder un contrat de services à Irriglobe inc. pour l'entretien des équipements et éléments aquatiques de l'arrondissement, pour une durée de 5 ans - Appel d'offres public 19-17578 – 2 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 252 028,07 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'autoriser une dépense totale de 252 028,07 \$, incluant les taxes et le budget de contingences, pour l'entretien des équipements et éléments aquatiques de l'arrondissement;
2. d'autoriser une dépense de 22 911,64 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
3. d'accorder à Irriglobe inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat de services à cette fin, pour une durée de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 116,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17578;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1196074001

CA19 09 0104

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, pour une somme maximale de 982 516,45 \$, taxes incluses / Appel d'offres public S-AC-2019-012 – 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. D'autoriser une dépense totale de 982 516,45 \$, taxes incluses, pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales, et ce, dans le cadre du programme de réfection routière;
2. D'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 67 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour un montant de 660 821,99 \$, taxes incluses, et à 33 % par la Direction des réseaux d'eau, pour un montant de 321 694,46 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1196624005

CA19 09 0105

Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur les rues de Florence, Berri, Waverly et sur les avenues D'Auteuil et du Bois-de-Boulogne dans l'arrondissement (PRR 2019) - Appel d'offres public S-AC-2019-007 – 1 soumissionnaire / Autoriser une dépense totale de 5 634 095,13 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'autoriser une dépense totale de 5 634 095,13 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur les rues de Florence, Berri, Waverly et sur les avenues D'Auteuil et du Bois-de-Boulogne;
2. d'autoriser une dépense de 137 395,13 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense de 499 700 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
4. d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises Claude Chagnon inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 997 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-007;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour un montant de 2 955 554,56 \$, taxes incluses, et à 47,5 % par la Direction des réseaux d'eau, pour un montant de 2 678 540,57 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1198106002

CA19 09 0106

Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Rancourt et au parc Camille dans l'arrondissement (PRR 2019) - Appel d'offres public S-AC-2019-008 - 6 soumissionnaires - Autoriser une dépense totale de 1 597 636,75 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'autoriser une dépense totale de 1 597 636,75 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Rancourt et au parc Camille;
2. d'autoriser une dépense de 60 936,75 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense de 139 700 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
4. d'accorder à Les Entreprises Claude Chagnon inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 397 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-008;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55,3 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour un montant de 883 396,97 \$, taxes incluses et à 44,7 % par la Direction des réseaux d'eau, pour un montant de 714 239,78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1198106001

CA19 09 0107

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de conduite d'eau et de voirie sur les rues Saint-Denis, Suzor-Côté et sur le boulevard Taylor dans l'arrondissement (PRR 2019) - Appel d'offres public S-AC-2019-004 - 4 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 7 399 927,38 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'autoriser une dépense totale de 7 399 927,38 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences, pour des travaux de conduite d'eau et de voirie sur les rues Saint-Denis, Suzor-Côté et sur le boulevard Taylor;
2. d'autoriser une dépense de 173 037,38 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense de 656 990 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
4. d'accorder à Charex inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 6 569 900 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-004;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 65 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour un montant de 4 796 219,54 \$, taxes incluses et à 35 % par la Direction des réseaux d'eau, pour un montant de 2 603 707,84 \$, taxes incluses, pour le remplacement de l'aqueduc, des entrées de services et des branchements sanitaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1197930001

CA19 09 0108

Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA18 09 0276).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. D'octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, majorant le montant total accordé de 861 406 \$ à 880 552 \$;
2. D'approuver à cette fin l'addenda à la convention;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1183060043

CA19 09 0109

Approuver la convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2019 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet et octroyer une contribution financière de 96 151 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. D'approuver la convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2019 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet;
2. D'octroyer à cette fin une contribution financière de 96 151 \$;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1193060015

CA19 09 0110

Approuver le protocole d'entente à intervenir avec Concertation Montréal (CMTL) concernant la participation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le projet MTElles, pour une période d'environ neuf mois, soit d'avril à décembre 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver le protocole d'entente à intervenir avec Concertation Montréal (CMTL) concernant la participation de l'arrondissement dans le projet MTElles, pour une période d'environ neuf mois, soit d'avril à décembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1198313001

CA19 09 0111

Approuver l'entente relative à l'installation et au maintien de mobilier urbain sur une partie de la propriété de La Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille de Bordeaux-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver l'entente relative à l'installation et au maintien de mobilier urbain sur une partie de la propriété de La Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille de Bordeaux-Cartierville;

D'octroyer à cette fin une subvention sous forme de gratuité d'une somme de 3 650 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1195889001

CA19 09 0112

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1193757003

CA19 09 0113

Adopter la charte du budget participatif d'Ahuntsic-Cartierville et affecter un montant de 250 000 \$ provenant de la réserve de développement à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter la Charte du processus de budget participatif 2019 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

D'affecter à cette fin une somme de 250 000 \$ en provenance de la réserve du développement de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1198313002

CA19 09 0114

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'aqueduc, d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre d'un projet de construction de bâtiments d'habitation situés sur le lot 1 488 873 du cadastre du Québec - 10000, rue Meilleur - Zone 0317.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'aqueduc, d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre d'un projet de construction (10000, rue Meilleur) de bâtiments d'habitation situés sur le lot 1 488 873 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1196624006

CA19 09 0115

Octroyer des contributions financières totalisant 5 800 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 5 800 \$ aux différents organismes ci-après énumérés afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR JOHN-CABOTO) (CRAIC)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR MARIA S.S. DELLE GRAZIE) (CRAIC)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR LES PIONNIERS) (CRAIC)
200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR MARCELIN-WILSON) (CRAIC)
200 \$	LES RETROUVAILLES (RÉSIDENCE)
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
200 \$	SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI
200 \$	ASSOCIATION MONTRÉLAISE DE JELSI
200 \$	CLUB 50 ANS + DE CLAUDE-ROBILLARD
200 \$	CLUB SOCIAL HENRI-JULIEN
200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DOMAINE DE SAINT-SULPICE
200 \$	ASSOCIATION FAMILIALE DES LOCATAIRES ANDRÉ-GRASSET
200 \$	ENTRE-MAISONS AHUNTSIC
200 \$	LES COPAINS DE ST-SIMON
200 \$	CLUB DE BOCCE L'ACADIE
100 \$	CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC (CENTRE DE LOISIRS SAINTS-MARTYRS-CANADIENS)
200 \$	ASSOCIATION CANINE DU PARC AHUNTSIC
200 \$	VILLE EN VERT (POUR LE COMITÉ BÉNÉVOLE DU JARDIN COMMUNAUTAIRE DESCHAMPS)
200 \$	VILLE EN VERT (POUR LE COMITÉ BÉNÉVOLE DU JARDIN COMMUNAUTAIRE MARCELIN-WILSON)
200 \$	VILLE EN VERT (POUR LE COMITÉ BÉNÉVOLE DU JARDIN COMMUNAUTAIRE PIERRE-LAPOINTE)
200 \$	COMITÉ LOGEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE
100 \$	CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC (CENTRE DE LOISIRS SAINT-MARTYRS-CANADIENS)
200 \$	CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
200 \$	SOLIDARITÉ AHUNTSIC
200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	LES AMIS DU VILLAGE HISTORIQUE DU SAULT-AU-RÉCOLLET (AVHSR)
200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	FESTIVAL ITALIANO INC.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1194746004

Dossier retiré.

30.05

CA19 09 0116

Affecter un montant de 250 000 \$, provenant de la réserve de développement, pour la mise en œuvre de différentes actions reliées au Plan propreté 2018-2021 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, pour l'année 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'affecter un montant de 250 000 \$, provenant de la réserve développement, pour la mise en œuvre de différentes actions reliées au Plan propreté 2018-2021, pour l'année 2019;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1195320001

CA19 09 0117

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 7, avenue du Ruisseau, une marge latérale gauche de 0,63 mètre au lieu de 1,5 mètre – Lot 1 901 361 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001528965.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 7, avenue du Ruisseau, érigé sur le lot 1 901 361 du cadastre du Québec, une marge latérale gauche de 0,63 mètre au lieu de 1,5 mètre;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant pour l'immeuble portant le numéro 7, avenue du Ruisseau, érigé sur le lot 1 901 361 du cadastre du Québec, une marge latérale gauche de 0,63 mètre au lieu de 1,5 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1191066005

CA19 09 0118

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1193060016

CA19 09 0119

Modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement prévues au calendrier les 10 juin et 9 septembre 2019 / Édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement prévues au calendrier les 10 juin et 9 septembre 2019 comme suit :

- le lundi 10 juin 2019 à la Maison de la culture Ahuentsic-Cartierville - 10300, rue Lajeunesse;
- le lundi 9 septembre 2019 au parc Henri-Julien - 9300, rue Saint-Denis.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe au dossier de la présente recommandation permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site du parc Henri-Julien, le 9 septembre 2019, de 17 h à 23 h, dans le cadre de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1091940001

CA19 09 0120

Accepter la somme de 154 500 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest du boulevard Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé Ouest, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accepter le versement d'une somme de 154 500 \$ correspondant au montant équivalant à 10 % de la valeur marchande des lots projetés 6 288 245, 6 288 246 et 6 288 247 du cadastre du Québec, compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2180424001, que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest du boulevard Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé Ouest, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal;

DE déposer ladite somme au fonds de compensations aux fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1180424001

CA19 09 0121

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA02 09007, un second projet de résolution visant la régularisation d'un empiètement dans la marge latérale sud du bâtiment portant les numéros 10260 à 10264, avenue Merritt - Lot 1 742 633 du cadastre du Québec - Zone 1487.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA02 09007, et ce, malgré les marges latérale et arrière prescrites à la grille de zonage de la zone 1487, tel que spécifié à l'annexe L du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant les numéros 10260 à 10264, avenue Merritt, érigé sur le lot 1 742 633 du cadastre du Québec, l'autorisation d'empiéter de 0,6 mètre dans la marge latérale sud prescrite.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1194039003

CA19 09 0122

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA02 09007, un premier projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 9275, rue Clark (centre François-Michelle) - Lot 1 998 716 du cadastre du Québec - Zone 1322.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en étages), 12.2 (hauteur minimale en étages), 12.3 (hauteur maximale en mètres), 21.1 et 87.2 (hauteur du garde-corps sur la terrasse sur le toit et retrait par rapport à la façade), 21.1 et 87.2 (hauteur du condensateur et retrait par rapport à la façade), 40.1 (taux d'implantation maximal prescrit), 81 (pourcentage de maçonnerie en façade), 87 (pourcentage d'ouvertures en façade), 87.2 (hauteur de l'appentis pour l'ascenseur), 132.1 et 132.2 (usages établissement scolaire et horticulture), 592 (dégagement sur tout le périmètre du stationnement), 593 et 594 (dégagement du stationnement donnant sur une voie publique), 595 (absence de bordures fixées au sol), 597.1 (plantation d'arbres offrant un ombrage de 40 %), 604 (absence de dos d'âne et d'une enseigne pour le stationnement), 607 (absence d'éclairage pour le stationnement), et 665 (marge arrière) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), et malgré l'article 6 (hauteur de clôture) du Règlement sur les clôtures C-5, un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 998 716 du cadastre du Québec et portant le numéro 9275, rue Clark, l'autorisation d'agrandir et d'occuper le bâtiment aux conditions suivantes :

- l'agrandissement du bâtiment et l'aménagement du site doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- un plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel en la matière et conforme à la réglementation d'urbanisme, doit être présenté lors de la demande de permis de transformation.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. De plus, les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux d'agrandissement.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans d'agrandissement du Centre François-Michelle, préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes, datés du 12 mars 2019 et estampillés par la direction du développement du territoire le 16 avril 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1191066004

CA19 09 0123

Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) afin de déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal selon la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) afin de déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal selon la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1) (RCA05 09017-5).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1194212001

CA19 09 0124

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'introduire de nouveaux objectifs et critères de PIIA pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet - Zones 1315, 1359, 1362, 1366, 1379, 1384, 1399, 1407, 1414, 1417, 1420, 1421, 1426, 1430, 1437, 1449, 1459, 1462, 1469, 1473, 1485, 1496, 1510 et 1523.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'introduire de nouveaux objectifs et critères de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet (01-274-50).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1180449009

CA19 09 0125

Adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones 1289 et 1300.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones 1289 et 1300 (01-274-51).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1194039005

CA19 09 0126

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005), quant à l'article 17.

40.10A 1181082003

CA19 09 0127

Prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005), quant à l'article 17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10B 1181082003

CA19 09 0128

Procéder à la nomination d'un membre régulier et d'un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE nommer madame Stéphanie Fortin à titre de membre régulière et madame Caroline Parent à titre de membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1194039008

CA19 09 0129

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mars 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1194863003

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 6 mai 2019 est levée à 21 h 22.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement
